

**Décision n°P2012-1  
du président du directoire en date du 17 janvier 2012  
portant organisation de la Société du Grand Paris**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 14 septembre 2011 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris – M. Guyot (Etienne) ;

Décide :

**Article 1 :**

L'organigramme de la Société du Grand Paris, constituant l'annexe 1 de la présente décision et arrêté à la date du 9 janvier 2012, est approuvé.

**Article 2 :**


L'article 1 de la décision n° P 2011-8 en date du 4 avril 2011 portant organisation de la société du Grand Paris est abrogé.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

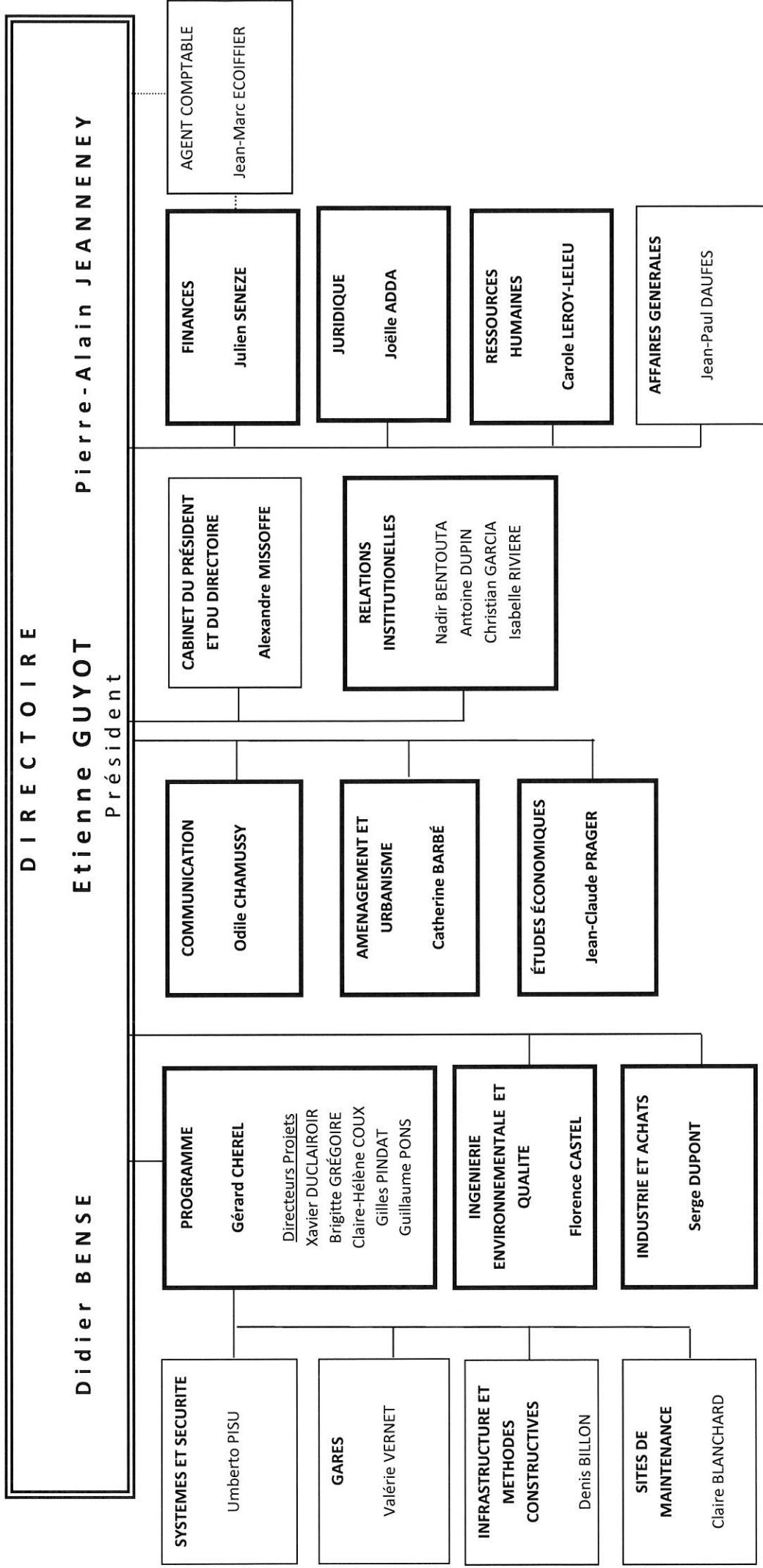
Fait à Saint-Denis, le 17 janvier 2012

Le président du directoire



Etienne GUYOT

# SOCIETE DU GRAND PARIS



▬ Directions  
▭ Autres  
En gras Membres du Comité de Direction